

Questions ouvertes concernant la convergence des dispositifs d'éducation à l'environnement

Un premier débat en matière de convergence de la politique d'éducation à l'environnement s'est déroulé le 21 mars 2022 lors de la 2^{ème} commission thématique « dynamiques économique, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques ».

Les points de consensus suivants ont émergé :

- Financement des structures CINE avec un montant unique de fonctionnement (à hauteur de 78 200 € / an) avec renforcement de leur rôle d'animation de territoire en lien avec les territoires de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Maintien du soutien à l'investissement à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace (environ 30 000 € /an),
- Maintien du rôle de l'Ariena en matière de coordination pour les projets de structures CINE et hors CINE.

Questions à clarifier avant une convergence de la politique d'Education à l'environnement

- Quel dispositif à mettre en place avec les structures CINE ? (Convention pluriannuel d'objectifs ?)
- Concernant les associations « hors CINE », un certain nombre d'organismes bénéficie d'une subvention reconduite annuellement, variant entre 18 000 et 46 000 € : Maison de l'eau et de la rivière (Sycoparc), AGF Rhinau, La Clé des champs, Vivarium du Moulin, Ecomusée, M2A, etc., représentant une somme de 210 000 €. Ces organismes ont tous en commun des bâtiments d'accueil et de fait des frais de fonctionnement plus élevés. La Collectivité européenne d'Alsace souhaite-t-elle soumettre ces organismes à un appel à projet (induisant de facto des fluctuations potentielles des subventions d'une année à l'autre) ou souhaite-t-elle stabiliser son soutien à ces organismes via une subvention au fonctionnement global ?
- Dans cette deuxième hypothèse, les subventions pour les CINE, l'ARIENA et les organismes cités ci-dessus représentent la très grande part de l'enveloppe Education à l'environnement de la Collectivité. Le montant restant pour un appel à projet s'élèverait à un montant autour de seulement 100 000 €. Quel appel à projet pour cette enveloppe relativement restreinte ?

Questions en lien avec un dispositif type « appel à projet »

- Existe-t-il le souhait de faire revivre un réel appel à projet concerté avec d'autres partenaires financiers (pour « faire plus avec moins de moyens », en tenant compte de l'effet levier des cofinancements) ? Cela nécessite une concertation sur les thématiques, les publics cibles, les critères autres avec d'autres partenaires financiers de la politique d'éducation à l'environnement.
- Quels seront les critères pour les bénéficiaires ? (nécessité d'être labellisé par l'Education nationale,... ?)
- Quels publics cibles à privilégier ? (collégiens, scolaires, extrascolaires, public défavorisé, en situation de handicap, transfrontalier ?)
- Quels thématiques à privilégier ? uniquement cibler sur une ou deux thématiques (espaces naturels sensibles, transition écologique,... ?) ou plutôt cibler toutes les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace ?
- Autres critères à définir ? (nombre et durée des animations / activités ?)